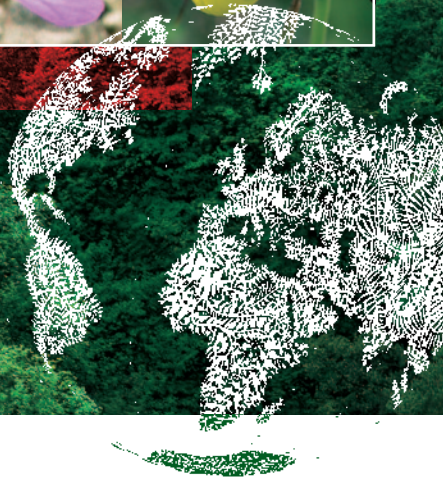
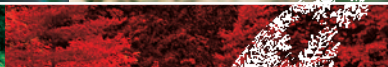
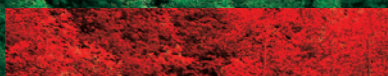


# ESPÈCES VEGETALES

# MENACÉES



Fondation d'Entreprise pour la Protection  
et la Bonne Utilisation du Patrimoine Végétal



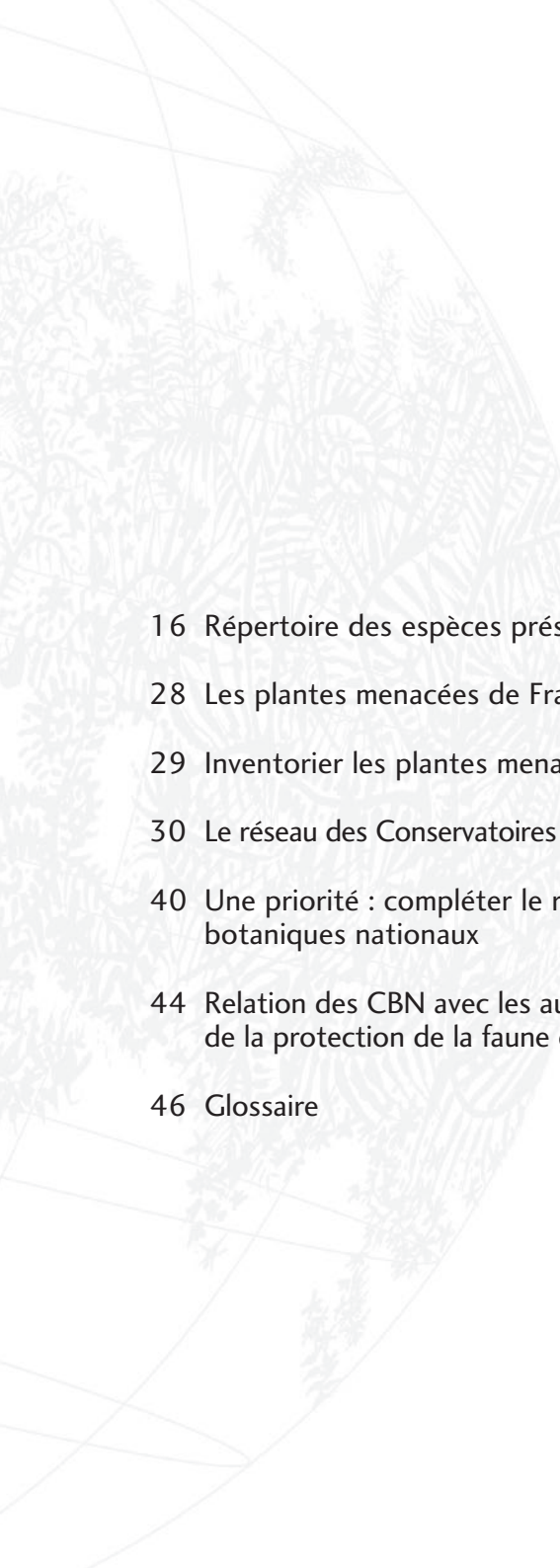
# ESPÈCES VÉGÉTALES MENACÉES

Cette brochure a été réalisée par  
l'Institut Klorane,  
le Conservatoire botanique national de Brest  
et la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux.



# SOMMAIRE

- 6 La prise de conscience
- 8 Le Conservatoire botanique national de Brest  
Une idée novatrice
- 9 Menaces et destructions
- 10 Des ressources pour demain
- 12 Estimer la rareté des espèces
- 13 La conservation dans la nature  
ou conservation *in situ*
- 14 La conservation en dehors des milieux naturels  
ou conservation *ex situ*
- 15 Sensibilisation du public  
Une attention au quotidien

- 
- 16 Répertoire des espèces présentées dans la brochure
  - 28 Les plantes menacées de France
  - 29 Inventorier les plantes menacées et protéger la flore
  - 30 Le réseau des Conservatoires botaniques nationaux
  - 40 Une priorité : compléter le réseau des Conservatoires botaniques nationaux
  - 44 Relation des CBN avec les autres acteurs et partenaires de la protection de la faune et de la flore
  - 46 Glossaire



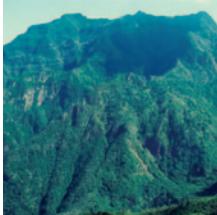
© Loïc Ruellan

Végétation d'altitude  
en Nouvelle-Zélande



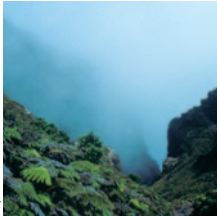
# LA PRISE

# DE CONSCI



© Loïc Ruellan

île de Madère  
Forêt naturelle de Lauriers



© Jean-Yves Lesouff / CBN-Brest

Végétation d'altitude  
aux îles Juan Fernandez

**E**n France, après Pierre Le Brun, auteur d'une enquête sur la flore française publiée en 1932 et 1933 dans la revue « Le Monde des Plantes », le Professeur Gérard Aymonin, du Muséum National d'Histoire Naturelle, étudie l'appauvrissement du patrimoine floristique français à partir des années 1950 et lance un cri d'alarme dès 1972.

En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement permet d'alerter l'opinion mondiale sur la dégradation de l'environnement planétaire. En novembre 1973, un colloque international sur les espèces végétales menacées est organisé à Arc-et-Senans (25).

Mandatée par le Ministère de la protection de la nature et de l'environnement, créée seulement en 1971, la Société Botanique de France coordonnera, entre 1974 et 1977, une étude sur la flore de France métropolitaine qui servira de base pour élaborer la liste nationale des espèces végétales protégées qui sera publiée en 1982 en application des lois de 1976 sur la protection de la nature.

Forêt tropicale en  
Guyane française



© Loïc Ruellan



Forêt de l'île du Sud en Nouvelle-Zélande



Forêt en Irlande

# ENCE

Jean-Yves Lesouëf, un des premiers botanistes à s'inquiéter de l'extinction des espèces végétales dans le monde, parvient à créer à Brest, en 1975, le tout premier Conservatoire botanique.

Quelques années plus tard, il sera rejoint par les Conservatoires botaniques de Nancy et de Porquerolles. Ces trois établissements furent à l'origine de la constitution du réseau des Conservatoires botaniques nationaux, qui vit le jour à partir de 1988.

Lors du premier sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en juin 1992, le grand public découvre le mot de biodiversité qui permet de définir plus précisément ce que l'on désignait généralement sous l'appellation de « nature ».

La biodiversité peut se définir par la somme de trois niveaux d'organisation : la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes.

Récemment, les scientifiques ont estimé le nombre d'espèces végétales sur Terre à environ 420 000. Il y a bien plus d'espèces animales que d'espèces végétales sur notre planète.

Cependant, parce qu'elles sont à la base de la plupart des chaînes alimentaires et qu'elles sont des éléments constitutifs majeurs des milieux naturels, les plantes occupent une place fondamentale dans la biodiversité. Longtemps négligée, la flore est aujourd'hui reconnue comme un élément essentiel de notre patrimoine dans les textes internationaux.

Ainsi, en avril 2002, les Etats signataires de la Convention internationale sur la diversité biologique ont adopté la mise en place d'une Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. L'objectif est d'arriver, à terme, à enrayer l'appauvrissement actuel et continu de la diversité végétale.

Principalement concentrée dans la zone intertropicale, la biodiversité n'est pas répartie de façon uniforme sur Terre. Néanmoins, la préservation de cette biodiversité est l'affaire de tous et seules des coopérations internationales visant à lutter contre les causes de raréfaction des espèces permettront d'enrayer l'érosion de ce patrimoine vivant.

# LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BREST UNE IDÉE NOVATRICE



© Loïc Ruellan

Sur les 420 000 espèces végétales recensées, les botanistes estiment qu'environ 20 % d'entre elles, soit près de 85 000 espèces, sont en raréfaction. C'est pour tenter de limiter l'érosion de ce patrimoine biologique que Jean-Yves Lesouff a eu l'idée, au début des années 1970, de créer un jardin spécialisé dans la culture et le sauvetage des plantes menacées.

C'est à partir de cette idée novatrice que fut créé à Brest, en 1975, le premier Conservatoire botanique grâce à un étroit partenariat avec le Ministère chargé de l'environnement, la Communauté urbaine de Brest et une association naturaliste « la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne ».

Depuis sa création, le Conservatoire botanique de Brest développe des programmes internationaux en participant au sauvetage des plantes au bord de l'extinction d'Europe et des îles du monde entier. Agréé par l'Etat comme Conservatoire botanique national depuis 1990, il mène dans ce cadre des actions de préservation de la flore des régions Bretagne, Pays de la Loire (Sarthe exceptée) et Basse-Normandie.

*Avec plus de 1 700 espèces menacées en culture, le Conservatoire botanique national de Brest gère et entretient l'une des collections les plus importantes au monde de plantes en voie de disparition. Jouissant d'un microclimat favorable, de milieux variés et de la présence naturelle d'un ruisseau, ce vallon encaissé était destiné à devenir un jardin remarquable.*

Reconnu au niveau international pour ses compétences, le Conservatoire botanique travaille avec le Botanic Gardens Conservation International à la création, à Brest, d'un secrétariat international dédié au sauvetage des plantes en danger.

*Hibiscus clayi,  
Degener & Degener  
plante menacée  
des îles Hawaii*



© Loïc Ruellan



# MENACES ET DESTRUCTIONS



Destruction de la forêt tropicale au Brésil

© Chilleau France pour le Royal Botanic Gardens, Kew, UK

Depuis l'apparition de la vie sur Terre, de nombreuses espèces ont naturellement disparu de la surface de la planète. Les changements climatiques, les chutes de météorites, les éruptions volcaniques, les variations du niveau des mers, les épidémies ou encore la compétition entre les espèces peuvent expliquer des extinctions parfois massives dans le règne végétal ou animal.

Ainsi, au moins 5 grandes extinctions, dites « extinctions de masse » car elles ont affecté de nombreuses espèces différentes, ont été dénombrées au cours des temps : à l'Ordovicien, au Dévonien, au Permien, au Trias et au Crétacé.

Bien que ces extinctions de masse semblent être brutales, elles se sont déroulées, en réalité, sur des périodes allant, selon les sources, de quelques milliers à quelques millions d'années.

Depuis l'avènement de l'espèce humaine sur Terre, le rythme des extinctions s'est considérablement amplifié. Parallèlement à l'augmentation de la population mondiale, l'Homme exerce une influence sans cesse croissante sur son environnement. S'il peut être tenu directement pour responsable de l'extinction d'espèces végétales et animales par la surex-

ploitation (cueillette, chasse) ou par la volonté de faire disparaître certains organismes réputés nuisibles ou indésirables, l'Homme entraîne l'extinction des espèces sauvages principalement par la transformation et la dégradation des milieux naturels.

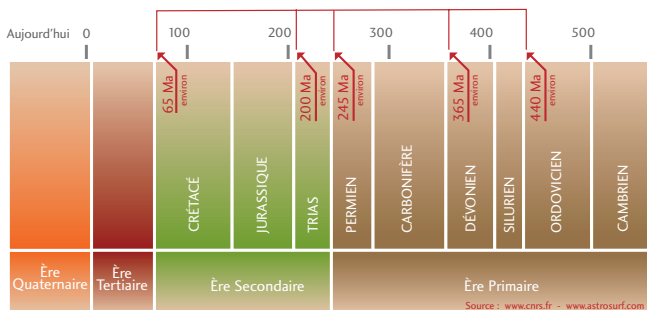
La deuxième cause d'extinction est l'invasion des milieux naturels par des plantes exotiques propagées par l'Homme de manière volontaire ou involontaire.

Depuis l'ère industrielle, l'Homme amplifierait par 100 ou 1 000 le rythme naturel des extinctions (sources E. O. Wilson – « La diversité de la vie »).

causée par une seule espèce qui a envahi et dominé la planète : l'Homme !

Comparée aux 5 grandes extinctions précédentes, celle que nous provoquons se déroule sur une échelle de temps extrêmement courte et de nos jours, les extinctions d'espèces se produisent certainement à une fréquence bien plus grande que les processus naturels de création d'espèces nouvelles.

5 grandes extinctions retenues par les paléontologues (en Millions d'années)



Demain, à cause des bouleversements climatiques artificiels, ce rythme risque encore d'augmenter.

C'est la raison pour laquelle certains scientifiques considèrent que nous connaissons actuellement une sixième extinction de masse qui est

Mine d'or d'Omai en Guyana Amérique du Sud



© Laurent Garnier - PNRG

# DES RESSOURCES POUR DEMAIN

**M**aintenir un patrimoine biologique riche et une grande diversité végétale représente un véritable enjeu pour notre avenir.

Grâce à la chlorophylle, les plantes sont les principaux êtres vivants capables d'utiliser l'énergie solaire pour fabriquer leur nourriture lors de la photosynthèse.

Elles sont ainsi à la base de la plupart des chaînes alimentaires en étant consommées directement ou indirectement par les animaux.

Par ailleurs, les plantes fournissent refuges et habitats à de très nombreux animaux. Certaines espèces animales dépendent si étroitement de la présence d'une espèce végétale que la disparition de l'une entraîne l'extinction de l'autre.

En outre, ce sont les espèces végétales qui, en s'associant entre elles de manières différentes selon les conditions écologiques (sol, altitude, exposition...) et les climats, structurent les différents milieux naturels et les paysages dans lesquels nous évoluons. Une perte de diversité végétale entraîne donc inévitablement un appauvrissement des milieux et une désertification des paysages. En mourant, ou en perdant régulièrement leurs feuilles, les végétaux enrichissent peu à peu le sol en matière organique. Cet humus sera protégé des effets de la lumière et des intempéries grâce à la protection apportée par les plantes. Ainsi une microfaune et une vie microbienne intenses pourront se développer dans ce substrat.

Par l'intermédiaire de leurs racines, les plantes absorbent quotidiennement une grande quantité d'eau qui sera rejetée dans l'atmosphère par les feuilles sous forme de vapeur. Cette transpiration, des végétaux, joue un rôle très important pour les équilibres climatiques du globe. Le jour, lors de la photosynthèse, les plantes absorbent le gaz carbonique pour fabriquer leur nourriture et rejettent de l'oxygène dans l'air. Ainsi, la composition de l'atmosphère et des sols dépend en grande partie des végétaux du fait du rôle majeur qu'ils jouent dans les processus d'absorption ou de rejet d'eau, d'oxygène ou de gaz carbonique. Les plantes exercent donc une influence très forte sur les climats, les paysages et les écosystèmes du globe.

Multiplication, en pépinière, de plantes menacées de la forêt atlantique du Brésil.



La pervenche de Madagascar fournit des alcaloïdes efficaces contre certains cancers  
70% de nos médicaments proviennent directement ou sont dérivés des plantes  
(sources : Professeur Nicole Moreau, CNRS)



© Laboratoires Pierre Fabre

Quotidiennement, l'Homme utilise les végétaux ou des matières extraites des végétaux. Les plantes nous sont indispensables pour notre alimentation, notre médecine et notre industrie (bois et matériaux pour la construction, fibres pour le papier ou les vêtements, énergie pour le chauffage et la cuisson, substances et molécules pour la chimie dite verte...).

Si nous avons besoin des plantes pour assurer nos besoins vitaux, il ne faut pas oublier pour autant que nous les utilisons depuis toujours en ornement (plantes pour les jardins et les espaces verts, fleurs coupées pour les bouquets, plantes vertes pour l'intérieur...), mais aussi comme matière première et comme source d'inspiration pour les arts (pigments,

instruments de musique en bois, sujets d'inspiration pour les peintres et les poètes) et bien sûr comme support de nos cultures et de nos coutumes (sapin et houx pour Noël, muguet au 1<sup>er</sup> mai, jouets en bois ou en papier...).

L'extinction d'une espèce est un phénomène irréversible. Au même titre que la destruction d'une œuvre d'art, la disparition d'une espèce est moralement intolérable. Pour chaque espèce qui disparaît, c'est le résultat de millions d'années d'évolution qui s'efface dans le néant.

Il est donc de notre devoir de tout mettre en œuvre pour tenter de sauvegarder le patrimoine biologique et en particulier les ressources végétales de la planète, pour les générations futures et pour la multitude d'espèces animales dont l'avenir dépend en grande partie de nous directement ou indirectement, et bien sûr pour les espèces végétales elles-mêmes.

Pour assurer le bien-être des générations futures, il est donc urgent que l'Homme mette en place des stratégies permettant d'utiliser durablement les ressources vivantes et les milieux naturels de la planète sans les anéantir.

Citronniers sauvages  
en culture au Jardin botanique  
de Kuala Lumpur



© Peter Wyse Jackson / BCCI

# ESTIMER LA RARETÉ DES ESPÈCES

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) fut fondée en 1948 en France. Basée à Genève, l'UICN est représentée dans 120 pays. Cette organisation a pour but de mettre en place des mesures de protection de la flore et de la faune et de promouvoir auprès des Etats des méthodes de gestion durable des ressources naturelles.

En 1950 (*sources : Livre rouge de la flore menacée de France – tome 1*), l'UICN a créé une commission spéciale pour la survie des espèces dont la tâche est de définir des critères et des cotations pour caractériser les différentes catégories de rareté. Ces critères standardisés permettent aux biologistes d'élaborer des listes « rouges » d'espèces en danger et, en 1970, le premier Livre rouge sur les plantes en voie d'extinction au niveau mondial est publié.

Chaque pays est invité à réaliser des listes ou des livres rouges pour son territoire et la compilation des données issues de ces différents ouvrages permet d'obtenir une appréciation juste de la rareté générale d'une espèce et de définir ainsi les priorités d'action. Le premier tome du Livre rouge de la flore menacée de France a été publié en 1995.

L'élaboration de tels ouvrages

demande en premier lieu d'analyser les données bibliographiques anciennes et récentes et de les confronter à la réalité par l'intermédiaire d'inventaires sur le terrain. Ces données sont régulièrement actualisées par les biologistes.

Grâce au travail des botanistes œuvrant au plan international, il est possible d'estimer que sur les 420 000 espèces végétales répertoriées dans le monde, environ 85 000 sont en voie de raréfaction (*sources : Bramwell 2003*). Pour l'Europe, le CBN de Brest a montré que sur les 15 000 espèces de plantes à fleur et de fougères inventoriées, 800 sont au bord de l'extinction ou déjà éteintes.



© Loïc Ruellan / CBN-Brest

Inventaire botanique en milieu naturel

Evaluation des collections en culture



© Lesley Taylor / BCCI

## Les différentes catégories de l'UICN et leur signification

EX : (*extinct*) éteint

EW : (*extinct in the wild*) éteint en milieu naturel

CR : (*critically endangered*) en danger critique

EN : (*endangered*) en danger

VU : (*vulnerable*) vulnérable

NT : (*near threatened*) quasi menacé

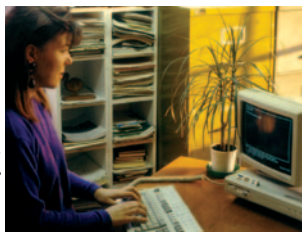
LC : (*least concern*) préoccupation mineure

DD : (*data deficient*) manque de données

NE : (*not evaluated*) non évalué

La liste rouge établie par l'UICN comporte plusieurs dizaines de milliers d'espèces végétales et animales menacées et elle est désormais consultable en ligne sur Internet ([www.redlist.org](http://www.redlist.org))

Informatisation des données sur la flore



© Peter Wyse Jackson / BCCI



© UICN

# LA CONSERVATION DANS LA NATURE OU CONSERVATION *IN SITU*

© Sylvie Magnanon / CBN-Brest



Préparation d'un terrain en vue de la réintroduction d'une plante menacée

© Rémi Dupré / CBN-Bassin parisien



Certaines orchidées sauvages comme l'*Orchis laxiflora* affectionnent les prairies naturelles

Intervention, sur site, d'une classe de collégiens pour préserver une plante protégée

© Loïc Ruellan / CBN-Brest



© Fanch Le Hir / CBN-Brest



Les tourbières abritent des plantes remarquables comme les droseras et les lycopodes

© Alain Leconte / CBN-Brest



Réintroduction d'*Andromeda polifolia* en milieu naturel

La conservation *in situ* consiste à maintenir des espèces sauvages dans leurs habitats d'origine. Elles gardent ainsi la possibilité de poursuivre leur évolution au sein de populations génétiquement variées et continuent à interagir avec les autres espèces et le milieu naturel.

Des espaces protégés (réserves naturelles, parcs,...) ont été créés pour répondre à cet objectif. Or, si environ 10 % de la surface terrestre sont occupés par des zones protégées, celles-ci concernent surtout des forêts et des montagnes tandis que les prairies naturelles et les écosystèmes côtiers et d'estuaires (en particulier les mangroves), qui sont pourtant des milieux extrêmement riches, sont très peu préservés.

Ces mesures sont donc loin d'être suffisantes, d'autant plus que maintenir *in situ* une diversité biologique maximale implique de pré-

server une grande diversité de milieux naturels et de maintenir des connections entre les espaces naturels. La préservation des milieux naturels ne passe pas seulement par la protection réglementaire, mais aussi et surtout par la gestion des territoires.

En effet, de nombreux milieux ayant tendance, peu à peu, à évoluer naturellement vers des stades forestiers, des activités humaines raisonnées (pâturage extensif par des animaux herbivores rustiques, feux contrôlés, débroussaillages...) sont désormais souvent indispensables pour gérer l'environnement afin de maintenir des habitats variés où pourront vivre un grand nombre d'espèces différentes (les espèces pionnières, les plantes des prairies et des pelouses naturelles, des fourrés, des falaises, des éboulis...).

# LA CONSERVATION EN DEHORS DES MILIEUX NATURELS OU CONSERVATION *EX SITU*



© Jean-Luc Audret / CBN-Brest



© Patrick Péron / CBN-Brest



© Loïc Ruellan / CBN-Brest

Le bouturage et la pollinisation sont des techniques utilisées en culture pour tenter d'augmenter rapidement les effectifs des plantes menacées. Des stocks de sécurité, sous forme de semences, sont conservés au froid en banques de graines.

La conservation *ex situ* vise à préserver des espèces en dehors de leurs habitats naturels. C'est parfois la seule alternative pour éviter la disparition d'une espèce lorsque des menaces trop fortes pèsent sur elle dans la nature. C'est aussi une mesure préventive efficace et complémentaire de la conservation *in situ*.

Les espèces végétales au bord de l'extinction conservées *ex situ* sont cultivées et multipliées pour être diffusées auprès d'autres organismes scientifiques (instituts de recherche, centres de conservation, Jardins botaniques) afin d'éviter toute disparition accidentelle.

Les plantes peuvent également être conservées sous forme de semences en chambres froides, dans des banques de graines, qui permettent de préserver sur une longue période un grand nombre d'individus dans un minimum d'espace.

Toutefois, les plants ou graines maintenus *ex situ* ne peuvent représenter qu'une partie de la diversité génétique de l'espèce et ceux-ci subissent des contraintes différentes de celles exercées par le milieu naturel.

La conservation *in situ* et *ex situ* sont deux techniques qui se complètent : lorsqu'une espèce maintenue *ex situ* a été suffisamment multipliée, il est possible de tenter des opérations de réintroduction ou de renforcement de populations dans son milieu d'origine. Des spécimens seront toutefois maintenus en culture en cas d'échec lors de la réintroduction. Sur les 85 000 plantes menacées de disparition dans le monde, seulement 10 000 sont conservées dans des collections vivantes comme les Jardins, les Conservatoires botaniques ou les instituts de recherche, en banques de semences ou en collections de cultures de tissus.

Des efforts importants restent à faire pour organiser des programmes de conservation des ressources végétales au niveau mondial et inciter l'ensemble des organismes concernés à y participer.



© Loïc Ruellan / CBN-Brest



© Loïc Ruellan / CBN-Brest

# SENSIBILISATION DU PUBLIC

De nombreuses espèces sont menacées par le simple fait de l'ignorance et disparaissent parfois dans l'indifférence la plus totale.

Il est donc fondamental de sensibiliser un public le plus large possible aux enjeux liés au maintien de la diversité biologique de la planète, car seule une prise de conscience générale pourra garantir durablement la survie des espèces menacées, en particulier au sein de leurs milieux naturels. Il existe approximativement 2 000 Jardins botaniques à travers le monde qui cultivent plus de 80 000 espèces végétales, dont environ 8 000 sont menacées de disparition. Outre leur intérêt scientifique, ces collections peuvent également être utilisées pour sensibiliser le public à l'utilisation et à la gestion des ressources végétales.

C'est le message que le Botanic Gardens Conservation International (BGCI) tente de faire passer auprès des Jardins botaniques.

De par leur spécificité, les Conservatoires botaniques nationaux jouent un rôle fondamental dans la sauvegarde de la diversité végétale et la sensibilisation du public à la préservation de la flore et à son utilisation durable.

Mais les collections ne sont qu'un moyen parmi d'autres de sensibilisation du public. Partout dans le monde, il est

indispensable également de mettre en œuvre une information ciblée des responsables de l'aménagement du territoire, élus, administrations, responsables techniques pour que la flore et les milieux soient effectivement pris en compte dans les politiques publiques et les projets d'aménagement et de gestion du territoire.



© Patrick Peron / CBN-Brest



© Anne Le Peron / CBN-Brest



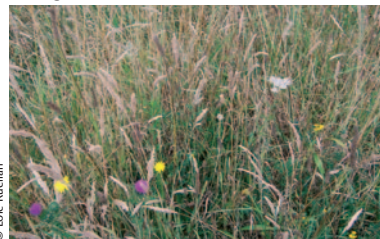
© Loïc Ruellan / CBN-Brest

## UNE ATTENTION AU QUOTIDIEN

Il ne faudrait pas croire que la conservation des plantes qu'elle soit *in situ* ou *ex situ*, soit uniquement une question de spécialistes. C'est bien au contraire l'affaire de tous et des gestes simples, une attention citoyenne quotidienne peuvent aussi permettre de lutter contre la banalisation des milieux et la perte de diversité floristique : il est assez simple de conserver un coin « d'herbes folles » dans son jardin, d'être attentif à ne pas dégrader les milieux naturels par des pollutions inutiles (déchets, pesticides, ...) ou des pratiques modifiantes le milieu (drainage

de zones humides...), de ne pas cueillir de plantes protégées ou menacées, ou encore d'éviter de cultiver des plantes envahissantes.

Les herbes folles ont aussi leur place dans un jardin, d'autant plus qu'elles permettent le maintien d'une faune sauvage diversifiée



© Loïc Ruellan



Répertoire par ordre alphabétique des espèces présentées dans la brochure, précisant le nom latin, la répartition, la cotation de rareté et la protection légale de la plante

## Quelques plantes menacées, originaires de différents pays du monde, cultivées principalement à Brest et dans d'autres Conservatoires botaniques :

***Amorphophallus titanum* Becc.** (p.18)

île de Sumatra - Cotation UICN pour le monde : VU

***Begonia seychellensis* Hemsley** (p.18)

îles Seychelles - Cotation UICN pour le monde : VU

***Cheirolophus massonianus* Lowe** (p.19)

île Madère - Cotation UICN pour le monde : CR

***Crinum mauritianum* Lodd.** (p.19)

île Maurice - Cotation UICN pour le monde : EW

***Cylindrocline lorencei* A.J. Scott** (p.20)

île Maurice - Cotation UICN pour le monde : EW

***Dombeya mauritiana* Fried.** (p.20)

île Maurice - Cotation UICN pour le monde : EW

***Euphorbia stygiana* Watson** (p.21)

Archipel des Açores - Cotation UICN pour le monde : VU

***Foetidia mauritiana* Lam.** (p.21)

îles de la Réunion et Maurice - Cotation UICN pour le monde : VU

***Geranium maderense* Yeo** (p.22)

île Madère - Cotation UICN pour le monde : EW

***Ginkgo biloba* L.** (p.22)

Chine - Cotation UICN pour le monde : CR

***Hibiscadelphus giffardianus* Rock.** (p.23)

îles Hawaïi - Cotation UICN pour le monde : EW

***Impatiens thomassetii* Hooker f.** (p.23)

îles Seychelles - Cotation UICN pour le monde : CR

***Limonium dendroides* Svent.** (p.24)

îles Canaries - Cotation UICN pour le monde : CR

***Lysimachia minoricensis* Rodr.** (p.24)

îles Baléares - Cotation UICN pour le monde : EW

***Monizia edulis* Lowe** (p.25)

île Madère - Cotation UICN pour le monde : EN

***Narcissus triandrus* subsp. *capax* (Salisb.) D.A. Webb.**

(p.25) - France - Cotation UICN pour la France et le monde : VU

Statut : protection nationale annexe 1 et protection européenne

***Normania triphylla* (Lowe) Lowe** (p.26)

île Madère - Cotation UICN pour le monde : EW

***Rhaphithamnus venustus* (Phill.) Rob.** (p.26)

îles Juan Fernandez (Chili) - Cotation UICN pour le monde : VU

***Tanaecium crucigerum* Seem. var. « Martinique »** (p.27)

île de la Martinique - Cotation UICN pour le monde : CR

***Trochetia boutoniana* Fried.** (p.27)

île Maurice - Cotation UICN pour le monde : EN





Le Bois puant (*Foetidia mauritiana* Lam.) est un arbre menacé originaire des îles de la Réunion et Maurice

## Quelques plantes menacées, de France et des DOM-TOM, faisant l'objet de programmes de conservation au sein des Conservatoires botaniques nationaux :

### ***Angelica heterocarpa* Lloyd (p.35)**

France - Cotation UICN pour la France et le monde : VU  
Statut : protection nationale annexe 1 et protection européenne

### ***Arenaria grandiflora* L. (p.34)**

France et montagnes du sud et du centre de l'Europe  
Cotation UICN : NE  
Statut : protection régionale (Ile-de-France et Centre)

### ***Asplenium cuneifolium* Viv. (p.37)**

France, ex-URSS, Pologne, ex-Tchécoslovaquie, Allemagne, Suisse, Autriche, Hongrie, Roumanie, Italie, ex-Yougoslavie, Albanie, Grèce - Cotation UICN pour la France : EN  
Statut : protection nationale annexe 1

### ***Aster pyrenaicus* DC. (p.39)**

France, Espagne - Cotation UICN pour la France et le monde : EN  
Statut : protection nationale annexe 1 et protection européenne

### ***Astragalus alopecurus* Pallas (p.32)**

France, Italie, Bulgarie, Caucase, Kazakhstan, Altaï  
Cotation UICN pour la France : VU  
Statut : protection nationale et protection européenne annexe 1

### ***Bellevalia romana* (L.) Rchb. (p.39)**

France, Italie, Sicile, Malte, ex-Yougoslavie, Albanie, Grèce  
Cotation UICN pour la France : VU  
Statut : protection nationale annexe 1

### ***Centaurea corymbosa* Pourret (p.38)**

France - Cotation UICN pour la France et le monde : VU  
Statut : protection nationale annexe 1 et protection européenne

### ***Dracocephalum austriacum* L. (p.32)**

France, ex-URSS, Autriche, Hongrie, ex-Tchécoslovaquie, Roumanie, Italie, Caucase, Suisse  
Cotation UICN pour la France : VU  
Statut : protection nationale annexe 1 et protection européenne

### ***Eryngium viviparum* J. Gay (p.35)**

France, Portugal, Espagne  
Cotation UICN pour la France et le monde : EN  
Statut : protection nationale annexe 1 et protection européenne

### ***Halimione pedunculata* (L.) Aell. (p.33)**

France, Danemark, Suède, ex-URSS, Pologne, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Roumanie, Bulgarie, Sibérie et Asie centrale  
Cotation UICN pour la France : EN  
Statut : protection nationale annexe 1

### ***Leucojum aestivum* L. subsp. *pulchellum* (Salisb.) Briq. (p.38)**

France - Cotation UICN pour la France : VU  
Statut : protection nationale annexe 1

### ***Ligularia sibirica* (L.) Cass. (p.37)**

France, ex-URSS, Pologne, ex-Tchécoslovaquie, Autriche, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Sibérie.  
Cotation UICN pour la France : VU  
Statut : protection nationale annexe 1 et protection européenne

### ***Nesogenes orenensis* (Cordem.) Marais (p.36)**

île de la Réunion - Cotation UICN pour le monde : CR

### ***Sideroxylon majus* (C.F. Gaertn.) Baehni (p.36)**

île de la Réunion - Cotation UICN pour le monde : VU

### ***Sisymbrium supinum* L. (p.34)**

France, Suède, ex-URSS, Suisse  
Cotation UICN pour la France : VU  
Statut : protection nationale annexe 1 et protection européenne

### ***Viola hispida* Lam. (p.33)**

France - Cotation UICN pour la France et le monde : VU  
Statut : protection nationale annexe 1 et protection européenne



NOM LATIN

*Amorphophallus titanum* Becc.

Famille : Aracées.

Nom commun : Arum titan.

Cotation UICN : VU.

Cette plante aux proportions monumentales est originaire des forêts tropicales de Sumatra. Pendant une partie de l'année, elle se présente sous la forme d'une feuille unique, émergeant directement du sol, qui peut atteindre les 5 mètres de haut. Lorsque la feuille dépérit, il ne subsiste que le tubercule dont le volume et le poids augmentent chaque année.

Environ 10 ans après le semis, le tubercule produit une inflorescence pouvant atteindre 2,70 mètres de hauteur et qui dégage une odeur nauséabonde afin d'attirer les insectes nécrophages chargés de transporter les grains de pollen.

Le défrichage intensif des forêts tropicales indonésiennes et le pillage en nature sont responsables de la régression des populations sauvages de cette plante.

Cultivée au Conservatoire botanique depuis 1995, cette plante a fleuri, pour la première fois en France, à Brest, en juillet 2003.

NOM LATIN

*Begonia seychellensis* Hemsley

Famille : Bégoniacées.

Nom commun : Oseille marron.

Cotation UICN : VU.

Le genre *Begonia* est riche de plus de 900 espèces sauvages.

Certaines d'entre elles peuvent être très communes et d'autres menacées de disparition.

C'est le cas de ce Bégonia endémique des Seychelles.

La présence d'un Parc national permet de le protéger dans son milieu naturel et, par la même occasion, de nombreuses autres espèces végétales et animales.



© Loïc Ruellan

NOM LATIN

*Cheirolophus massonianus* Lowe

Famille : Astéracées.

Nom commun : non répertorié.

Cotation UICN : CR.

Parce qu'elle n'avait pas été revue récemment en nature dans l'archipel de Madère, cette plante était considérée comme éteinte. En 1995, les botanistes de l'équipe du Jardin botanique de Funchal en ont redécouvert une petite population sur l'île de Porto Santo. En 1998, un membre du Conservatoire botanique de Brest retrouve une vingtaine d'individus sur l'île même de Madère. Des graines récoltées sur ces différents spécimens ont permis de produire de nouveaux plants en culture tant à Brest qu'à Madère.

Après une multiplication intensive, il sera possible d'envisager sa réintroduction dans la nature. Toutefois, les plants réintroduits devront faire l'objet d'une attention particulière si l'on ne veut pas voir disparaître de nouveau cette espèce à cause de la cueillette et du surpâturage.



© Loïc Ruellan

NOM LATIN

*Crinum mauritianum* Lodd.

Famille : Amaryllidacées.

Nom commun : Crinum de l'île Maurice.

Cotation UICN : EW.

Pour repousser les herbivores et les insectes parasites, les plantes des forêts tropicales sont souvent toxiques. Cependant, certains poisons synthétisés par les plantes peuvent aussi permettre à l'Homme de lutter contre des maladies graves. Ainsi, différentes espèces du genre *Crinum* produisent des molécules utilisées pour le traitement de certains cancers. Ce *Crinum* endémique de l'île Maurice semble aujourd'hui malheureusement éteint en nature, suite à la construction d'un barrage, ainsi qu'aux lâchers et aux pertes d'eau lors de son fonctionnement.

Demain, certaines plantes des forêts tropicales nous fourniront peut-être des médicaments pour lutter contre le sida, comme *Ancistrocladus korupensis*, *Homalanthus calophyllum* ou encore *Catanospermum australe*, qui font l'objet de recherches scientifiques.



© Loïc Ruellan

NOM LATIN

*Cyindrocline lorencei* A.J. Scott

Famille : Astéracées.

Nom commun : non répertorié.

Cotation UICN : EW.

De cet arbuste endémique de l'île Maurice, considéré comme éteint depuis 1990, seules subsistaient quelques graines, conservées au Conservatoire botanique de Brest. Pour assurer l'hypothétique sauvetage de l'espèce, une technologie *in vitro* novatrice a été mise place. Elle devait permettre la régénération de plantes entières à partir de quelques massifs cellulaires vivants, repérés dans les tissus morts des graines. Neuf années furent nécessaires pour obtenir, à partir de ces amas cellulaires, des spécimens adultes.



© Loïc Ruellan / CBN-Brest

NOM LATIN

*Dombeya mauritiana* Fried.

Famille : Sterculiacées.

Nom commun : Bois bête.

Cotation UICN : EW.

La destruction de la forêt naturelle de l'île Maurice n'avait laissé la vie qu'à un seul *Dombeya* de cette espèce (disparu à ce jour) et ce survivant était un mâle. Pour éviter sa disparition totale, cet arbre fut mis en culture pour la première fois à Brest. Malheureusement, la multiplication par bouturage ne peut donner que des plants mâles. En 1993, par un traitement hormonal, des fleurs mâles ont été transformées en fleurs femelles. Par fécondation, les fleurs féminisées ont donné des graines. Cette première mondiale réalisée à Brest permettra peut-être de sauver cet arbre en produisant à nouveau des plants mâles et femelles.



NOM LATIN

*Euphorbia stygiana* Watson

Famille : Euphorbiacées.

Nom commun : Euphorbe des Açores.

Cotation UICN : VU.

Cette Euphorbe menacée, originaire de l'archipel des Açores, fut mise en culture pour la première fois au monde à Brest. Cette plante fut très vite remarquée pour ses qualités ornementales : son feuillage persistant est d'un beau vert soyeux rehaussé par le trait blanc de la nervure centrale. De plus, à la fin de l'hiver, les anciennes feuilles prennent parfois une très belle teinte rouge vif, qui contraste admirablement au printemps avec les jeunes feuilles vert tendre. Sa floraison est estivale et, bien que les fleurs soient modestes, elles exhalent un délicieux parfum sucré.



NOM LATIN

*Foetidia mauritiana* Lam.

Famille : Lécythidacées.

Nom commun : Bois puant.

Cotation UICN : VU.

Le Bois puant (*Foetidia mauritiana* Lam.), de la famille des Lécythidacées, est endémique des îles de la Réunion et de Maurice. Arbre structurant de la forêt semi-sèche originelle, il a été très exploité pour la qualité de son bois réputé imputrescible et inaltérable par les termites. Aujourd'hui, il fait l'objet d'un plan directeur de conservation élaboré en 2006-2007.



© Loïc Ruelhan

NOM LATIN

*Geranium maderense* Yeo

Famille : Géraniacées.

Noms communs : Géranium de Madère, Pássaras.

Cotation UICN : EW.

Les plantes sauvages n'ont parfois aucun mal à rivaliser de beauté avec les plantes hybrides d'ornement. C'est le cas de ce Géranium endémique de Madère, dont la floraison est spectaculaire. Malheureusement, cette plante ne survit plus désormais qu'en culture puisque les dernières populations sauvages, tant de plaine que d'altitude, semblent éteintes suite à la dégradation de ses milieux naturels.

Cette plante s'hybridant facilement avec les autres espèces de Géraniums, il est indispensable de la cultiver à l'écart afin d'être sûr d'obtenir des graines pures génétiquement.

Cette précaution est indispensable si l'on veut un jour réintroduire ce superbe Géranium en nature.



© Loïc Ruelhan

NOM LATIN

*Ginkgo biloba* L.

Famille : Ginkgoacées.

Noms communs : Arbre aux quarante écus, Ginkgo.

Cotation UICN : CR.

Le Ginkgo appartient à un groupe d'arbres primitifs apparu sur Terre il y a 300 millions d'années et qui a régressé il y a environ 100 millions d'années. Originaire de Chine, cet arbre était présumé éteint depuis le Quaternaire, mais il fut découvert au Japon par un botaniste allemand en 1690. Les moines bouddhistes vouaient à cet arbre un culte particulier et avaient pris l'habitude de le cultiver autour de leurs temples. C'est certainement grâce à cette tradition que le Ginkgo est parvenu jusqu'à nous. Ses feuilles divisées en deux lobes, devenant jaune d'or en automne et son port élané en font un très bel arbre d'ornement.

Cette espèce produit des pieds mâles et des pieds femelles. Le Ginkgo est le seul représentant de sa famille et il n'a pratiquement pas évolué dans sa morphologie par rapport à ses ancêtres.



© Loïc Ruellan

NOM LATIN

*Hibiscadelphus giffardianus* Rock.

Famille : Malvacées.

Nom commun : Hau Kuahiwi.

Cotation UICN : EW.

Le dernier individu sauvage de cet arbre a disparu des forêts d'Hawaii en 1930. Heureusement, des graines en avaient été prélevées et il a survécu en culture. Son extinction totale en nature semble due en partie aux coulées de lave, mais également à l'introduction d'herbivores et à la destruction d'oiseaux qui assuraient la pollinisation de cette plante. Selon certains biologistes, l'Homme serait responsable de l'augmentation des rythmes de disparition d'un facteur de 100 ou de 1000 par rapport aux extinctions naturelles.



© Loïc Ruellan

NOM LATIN

*Impatiens thomassetii* Hooker f.

Famille : Balsaminacées.

Nom commun : Balsamine sauvage.

Cotation UICN : CR.

Bien qu'elle ressemble beaucoup aux Impatiences en vente dans les jardinerie, cette très belle espèce est uniquement localisée aux îles Seychelles, dont elle est endémique. Les 20 à 30 pieds survivant dans la nature poussent heureusement dans l'enceinte d'un Parc naturel national. Afin d'éviter sa disparition, cette plante qui est maintenue à Brest est également en culture dans plusieurs Jardins botaniques, en particulier à Nancy, à Londres et au Jardin d'Eden en Cornouailles anglaises.



NOM LATIN

*Limonium dendroides* Svent.

Famille : **Plumbaginacées.**  
Nom commun : **Limonium en arbre.**  
Cotation UICN : **CR.**

Les botanistes n'ont dénombré que 28 pieds de cet arbuste dans la nature, répartis en trois petites populations, aux îles Canaries. Le Conservatoire botanique national de Brest est le seul lieu au monde où est cultivé cet arbuste et, pendant plusieurs années, il n'en possédait qu'un seul exemplaire.

Malheureusement, l'arbre est autostérile : avec un seul plant, il est impossible d'obtenir des graines.

Dans un premier temps, avec l'aide du Conservatoire botanique national de Porquerolles, ce sujet unique a été multiplié par culture *in vitro*.

En 1991, une nouvelle mission aux Canaries a permis de rapporter d'autres graines qui ont donné 8 spécimens. Aujourd'hui adultes, ces plants sont croisés entre eux afin de produire de nouvelles semences fertiles.

NOM LATIN

*Lysimachia minoricensis* Rodr.

Famille : **Primulacées.**  
Nom commun : **Lysimaque de Minorque.**  
Cotation UICN : **EW.**

Cette petite plante bisannuelle fut découverte en 1878 sur l'île de Minorque, aux Baléares, où elle est endémique. En 1926, elle est mise en culture pour la première fois au Jardin botanique de Barcelone et la même année, cette espèce disparaît, sans raison précise, dans l'île de Minorque. Le Jardin botanique de Barcelone en diffuse des semences à de nombreux Jardins botaniques européens. De culture capricieuse, elle disparaît peu à peu à partir de 1960 des collections au Jardin de Barcelone et dans les différents Jardins où elle a été diffusée. En 1974, le Conservatoire botanique de Brest retrouve pourtant sa trace au Jardin botanique de Berlin-Dahlem, qui était le dernier Jardin à posséder des spécimens. Entre 1975 et 1989, la plante est massivement multipliée à Brest, au point de pouvoir réintroduire sur l'île de Minorque plus de 5 millions de graines.





NOM LATIN

## *Monizia edulis* Lowe

Famille : Apiacées.

Nom commun : Cenoura da rocha.

Cotation UICN : EN.

L'Homme n'utilise directement qu'environ 30 000 espèces végétales de par le monde sur les 420 000 plantes répertoriées par les botanistes. En dégradant chaque jour un peu plus l'environnement et en provoquant l'extinction d'espèces sauvages, l'Homme se prive certainement de ressources alimentaires nouvelles. C'est ce qui a failli arriver à cette Carotte arborescente comestible, originaire de Madère, qui est aujourd'hui au bord de l'extinction dans son milieu naturel.



NOM LATIN

## *Narcissus triandrus* subsp. *capax* (Salisb.) D.A. Webb.

Famille : Amaryllidacées.

Nom commun : Narcisse des Glénan.

Cotation UICN : VU.

Statut : Protection nationale annexe 1.  
Protection européenne.

Ce très beau Narcisse ne se rencontre exclusivement, à l'état naturel, qu'aux îles Glénan, un petit archipel situé au large du Finistère Sud. Cette plante découverte en 1803 fut considérée comme pratiquement éteinte au début du XX<sup>e</sup> siècle. Depuis 1984, la principale station, à Saint-Nicolas-des-Glénan, fait l'objet d'une protection spécifique (réserve naturelle) et d'une gestion appropriée par l'association « Bretagne Vivante-SEPNB\* » avec l'aide scientifique du Conservatoire botanique national de Brest. Des opérations de débroussaillage ont permis un renforcement considérable de la population de Narcisses qui est passée de 6 500 pieds en 1985 à plus de 140 000 en 2003.

\*Société pour l'étude de la protection de la nature en Bretagne.



© Loïc Ruellan / CBN-Brest

NOM LATIN

*Normania triphylla* (Lowe) Lowe

Famille : Solanacées.

Nom commun : non répertorié.

Cotation UICN : EW.

Cette espèce endémique de l'île de Madère a été retrouvée par un botaniste local en 1991, alors qu'elle n'avait pas été revue depuis environ 100 ans. Les quelques graines récoltées ont été partagées entre le Jardin botanique de Funchal à Madère et le Conservatoire botanique national de Brest. Préservés de la maladie qui sévit à Madère, les plants de *Normania* ont prospéré à Brest et ont donné, après quelques années, plusieurs milliers de graines.

En juillet 1998, l'équipe du Conservatoire botanique a pu réaliser une opération de réintroduction en partenariat avec l'équipe du Jardin botanique de Funchal et le Service des parcs naturels de Madère avec le soutien financier de l'Institut Klorane. Le Conservatoire botanique a également confié des graines de cette espèce au Jardin botanique royal de Kew, à Londres.



© Loïc Ruellan

NOM LATIN

*Rhabithamnus venustus* (Phill.) Rob.

Famille : Verbenacées.

Nom commun : Juan Bueno.

Cotation UICN : VU.

Le genre *Rhabithamnus* n'existe que dans l'ouest de l'Amérique du Sud et il est représenté uniquement par deux espèces : *Rhabithamnus spinosus* et *Rhabithamnus venustus*.

L'espèce continentale, *Rhabithamnus spinosus*, possède des épines sur ses branches pour se protéger des herbivores naturellement présents sur le continent sud-américain. L'espèce insulaire, *Rhabithamnus venustus*, endémique de l'archipel Juan Fernandez situé au large du Chili, est dépourvue d'épines car les herbivores étaient, à l'origine, absents de l'île. Depuis que l'Homme a introduit du bétail sur l'archipel, *Rhabithamnus venustus*, totalement vulnérable face à ces nouveaux prédateurs, a vu ses populations fortement diminuer.



© Loïc Ruellan

NOM LATIN

*Tanaecium crucigerum*  
Seem. var. « Martinique »

Famille : Bignoniacées.

Nom commun : Liane à barrique.

Cotation UICN : CR.

Grâce au concours financier du WWF\* France et de l'Arche aux Plantes (association de soutien au Conservatoire botanique), le CBN de Brest et le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris tentent d'assurer le sauvetage de cette plante originaire de la Martinique. L'utilisation ancienne de son bois pour cercler les barriques, mais surtout la destruction de son milieu naturel par les aménagements sont les causes directes de la régression de cette liane. Sa multiplication en culture permettra de rapporter de nouveaux plants qui viendront renforcer l'ultime station connue de la Martinique. La création d'un prochain Conservatoire botanique national aux Antilles françaises permettra une prise en charge plus efficace des plantes les plus menacées de Martinique et de Guadeloupe.

\*World Wide Fund for Nature : Organisation mondiale de protection de la nature et de l'environnement.



© Loïc Ruellan

NOM LATIN

*Trochetia boutoniana* Fried.

Famille : Sterculiacées.

Nom commun : non répertorié.

Cotation UICN : EN.

Il n'existe que quelques pieds de ce petit arbuste endémique de l'île Maurice, localisés à un seul sommet. Le semis naturel de cette plante semble compromis par les singes introduits par l'Homme qui s'attaquent aux boutons floraux et aux jeunes fruits. La multiplication en culture permettra de sauvegarder cette magnifique plante ornementale qui est devenue la plante symbole de l'île Maurice.

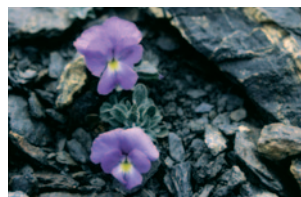
# LES PLANTES MENACÉES DE FRANCE

La Pensée de Lapeyrouse est une plante adaptée aux conditions difficiles de la haute montagne pyrénéenne où elle colonise certains éboulis mobiles. Cette plante est protégée en région Midi-Pyrénées.

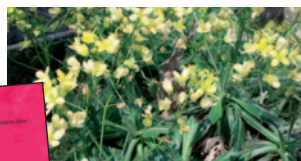


© Loïc Ruelhan

La dégradation des milieux naturels dans les DOM-TOM a de graves conséquences sur la biodiversité terrestre et marine car ces régions abritent de nombreuses espèces endémiques. Mine en Nouvelle-Calédonie.



© CBP/CBN Midi-Pyrénées, Gérard Largier



© Loïc Ruelhan



© MNHN

*Biscutella divionensis* Jordan n'existe qu'en Bourgogne et les derniers pieds sauvages sont sur le point de disparaître à cause des prélèvements par les collectionneurs.

La France possède une flore riche et diversifiée. Cela s'explique par la taille de notre pays, sa situation en Europe par rapport aux couloirs de migration des espèces au cours des temps, mais surtout par la diversité de ses zones climatiques et de sa géographie.

Cependant, la présence humaine y est très ancienne et elle a profondément et durablement modifié les milieux naturels. Avec l'augmentation de la population, l'essor de l'agriculture productiviste, de l'urbanisation et des activités économiques, la dégradation de l'environnement s'est amplifiée à partir des années 1950. Ainsi, au siècle dernier, une quarantaine d'espèces végétales a disparu en France,

dont 14 étaient des endémiques et n'existaient donc au monde que sur notre territoire. En France métropolitaine, sur environ 4 900 espèces végétales sauvages répertoriées par les botanistes, 353 sont des endémiques de notre territoire (Sources : *Inventaire national du patrimoine naturel*). En suivant les catégories internationales de rareté établies par l'UICN, les botanistes considèrent que pour ces 4 900 espèces de la flore métropolitaine, 943 sont considérées comme menacées, dont 486 sont jugées devoir bénéficier d'actions prioritaires. En 1987, le Conservatoire botanique de Brest a publié un ouvrage recensant les endémiques

et les subendémiques menacées de notre pays. Ce travail a trouvé un prolongement dans le premier tome du « Livre rouge de la flore menacée de France », publié en 1995, qui recense les espèces végétales nécessitant de manière prioritaire la mise en place en France de mesures de suivi et de conservation. Plus de 12 000 espèces végétales ont été dénombrées en métropole et dans les départements et territoires d'outre-mer. Elles représentent une partie importante de la biodiversité mondiale et confèrent à notre pays la lourde responsabilité de les conserver, ainsi que les milieux exceptionnels qui les hébergent.

# INVENTORIER LES PLANTES MENACÉES ET PROTÉGER LA FLORE

Les listes d'espèces menacées et les listes d'espèces végétales légalement protégées reposent principalement sur l'inventaire permanent de la flore. L'inventaire est un outil essentiel pour le recueil et la mise à jour de la connaissance sur la flore sauvage et ses évolutions. Cette connaissance est indispensable pour savoir quelles sont les plantes présentes dans un milieu et pour définir leur abondance sur un territoire donné.

Les informations sont également recueillies dans des ouvrages spécialisés, anciens et actuels, et grâce à des échanges avec d'autres organismes. Les données sont validées puis stockées dans des bases de données informatisées.

La cartographie permet de localiser les habitats et les espèces à conserver. Grâce au système d'information géographique (SIG), on peut éditer des cartes selon un thème et à une échelle spécifiques. Cette méthode permet également d'obtenir des statistiques, de croiser des données et de suivre l'évolution de la flore et de la végétation dans le temps. Ainsi, les stations d'espèces rares et menacées peuvent être prises en compte dans l'aménagement et la gestion du territoire.

C'est suite à la loi de 1976 sur la protection de la nature qu'a été élaborée en France une liste d'espèces végétales légalement protégées sur l'ensemble du territoire (arrêté du 20 janvier 1982, réactualisé en août 1995). A ce jour, 433 espèces végétales sauvages figurent sur cette liste nationale.

A partir de 1986, la liste nationale a été complétée par des listes régionales de protection de la flore qui permettent d'assurer la sauvegarde des espèces rares à l'échelle de la région. Enfin, au niveau départemental, le préfet peut prendre un arrêté visant à limiter ou à interdire le prélèvement de certaines espèces végétales.

Les réglementations prises par la France en faveur de la protection des espèces sauvages s'effectuent en cohérence avec les réglementations et les conventions internationales et européennes. Toutefois, les listes officielles d'espèces protégées étant limitatives, il est important de signaler que toutes les espèces menacées de disparition ne sont pas automatiquement protégées légalement.

La préservation *in situ* des espèces végétales menacées passe surtout par une bonne connaissance et par le respect des milieux naturels qui les abritent.

Tenir à jour les atlas permet de bien connaître la répartition des plantes menacées et de suivre l'évolution de leurs populations en milieu naturel. C'est le cas pour la Grande douve (*Ranunculus lingua* L.) qui est une espèce protégée au plan national présente, entre autres, en Ille-et-Vilaine



© Loïc Ruellan / CBN-Brest



© Editions Silex

# LE RÉSEAU DES CONSERVATOIRES BOTANIQUE NATIONAUX

Au sein de son territoire d'agrément, chaque Conservatoire botanique national a pour mission officielle :

1

La connaissance de l'état et de l'évolution, appréciée selon des méthodes scientifiques, de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels. Cette mission comporte la mise à la disposition de l'Etat, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements des informations nécessaires à la mise en œuvre des politiques nationales et régionales de protection de la nature ;

2

l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels ;

3

la fourniture à l'Etat, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans leurs domaines respectifs de compétences, d'un concours technique et scientifique pouvant prendre la forme de missions d'expertise en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels ;

4

l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

En 1990, les Conservatoires botaniques de Brest, Nancy et Porquerolles furent les premiers équipements à avoir reçu l'agrément national par le Ministère de l'Environnement.

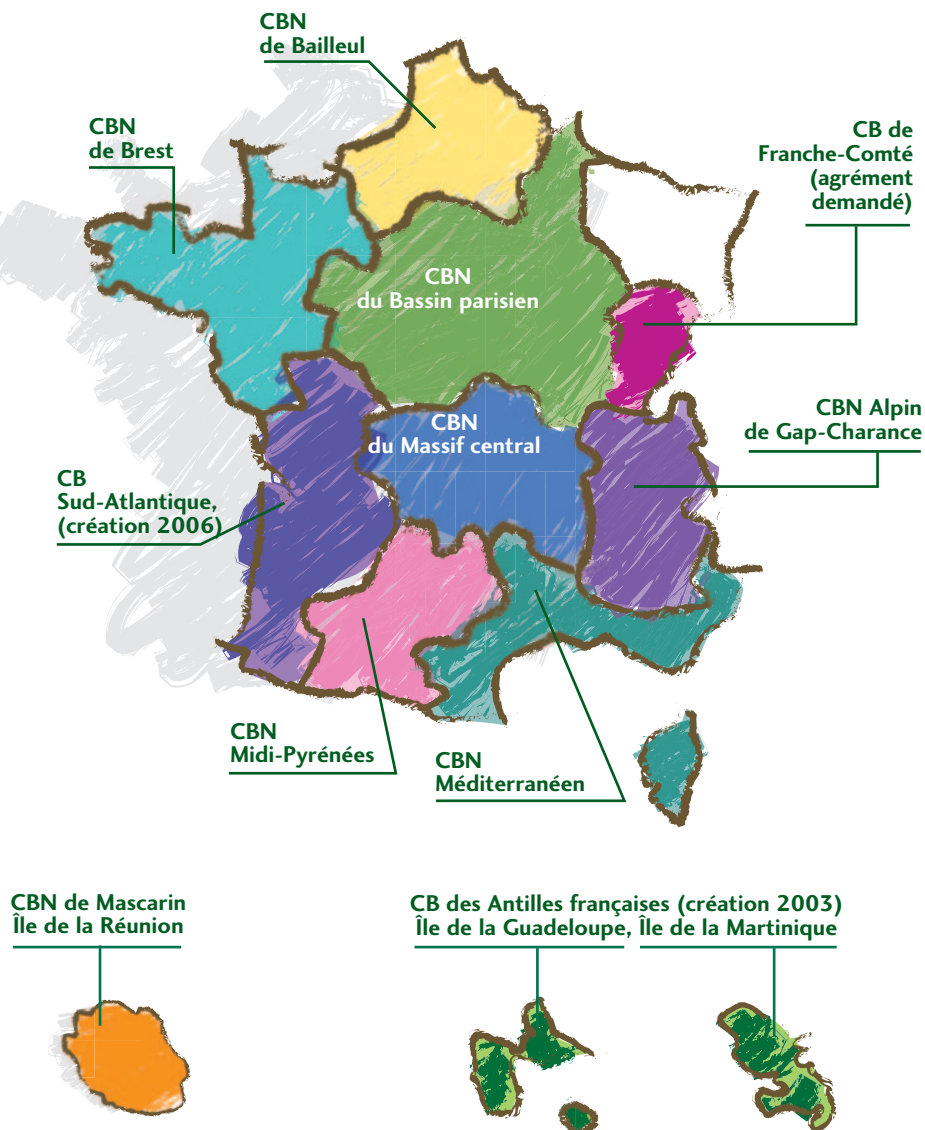
A ce jour, il existe 8 Conservatoires botaniques nationaux agréés par l'Etat. Depuis l'année 2000, sous l'impulsion du Conservatoire botanique national de Brest, ils sont regroupés au sein de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux.

La préservation *in situ* des espèces végétales passe également par une bonne connaissance des milieux naturels qui les abritent.

A ce titre, les Conservatoires botaniques nationaux participent à la démarche européenne « Natura 2000 » qui consiste, notamment, à répertorier les habitats naturels les plus rares d'Europe en vue de leur protection.

Par leurs missions réglementaires et les programmes spécifiques qu'ils mènent sur les plantes menacées et protégées ainsi que sur l'ensemble de la flore et des milieux naturels, les Conservatoires botaniques nationaux se distinguent de la centaine de Jardins botaniques présents en France.

Sans équivalent à l'étranger, les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) constituent un réseau agréé par le Ministère français chargé de l'Environnement et coordonné au sein de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux. Leurs missions sont définies dans le code de l'environnement et détaillées dans un cahier des charges qui leur permet de travailler en concertation en suivant les mêmes protocoles scientifiques et techniques.



# CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL ALPIN



© CBN – Alpin

Domaine de Charance  
05000 Gap  
Tél. 04 92 53 56 82  
Fax. 04 92 51 94 58

cbn-alpin.org  
cbna@cbn-alpin.org

NOM LATIN

*Astragalus alopecurus* Pallas

FAMILLE

Fabacées

NOM COMMUN

Astragale  
queue-de-renard

COTATION UICN

VU

STATUT

Protection nationale et  
protection européenne



© CBN – Alpin

32

NOM LATIN

*Dracocephalum austriacum* L.

FAMILLE

Lamiacées

NOM COMMUN

Tête de Dragon  
d'Autriche

COTATION UICN

VU

STATUT

Protection nationale et  
protection européenne



© CBN – Alpin

Situé à Gap dans les Hautes-Alpes, le Conservatoire botanique national alpin (CBNA) occupe les anciennes écuries du château de Charance, autrefois résidence d'été des évêques gapençais. Son vaste territoire d'action, au carrefour de 3 zones biogéographiques (continentale, méditerranéenne et alpine), présente un patrimoine végétal fort diversifié. Il compte plus de 3 500 espèces de plantes dont 400 sont endémiques.

Les espèces floristiques rares ou menacées du territoire national se situent pour plus d'un tiers d'entre elles sur la zone d'agrément du CBNA. Les activités humaines et leur impact sur cette biodiversité y sont très contrastées entre des vallées alpines subissant un dépeuplement important et d'autres secteurs soumis à une pression croissante des infrastructures touristiques ou de l'urbanisation.

L'*Astragalus queue-de-renard* est une plante de montagne poussant dans les Alpes, le Caucase et l'Altaï, connue en France dans les Alpes du Sud et en Corse. Sa relative abondance en Queyras (Hautes-Alpes) est liée au pastoralisme, qui a favorisé son expansion en ouvrant des espaces. L'abandon de l'activité agropastorale, depuis une cinquantaine d'années, permet à la lande et à la forêt de coloniser les milieux, ce qui laisse présager un impact potentiellement négatif sur les populations de l'*Astragalus queue-de-renard*. Seuls des suivis réguliers peuvent mettre en évidence la régression ou le maintien de cette espèce vulnérable, inscrite sur diverses listes réglementaires de protection.

La Tête de Dragon d'Autriche est une espèce remarquable des montagnes de l'Europe, présente dans 10 localités des Alpes françaises. Le CBNA a mis en place un ensemble de moyens pour assurer la préservation de ses biotopes et le maintien de ses populations : suivis démographiques, récoltes de semences, conseils de gestion. Espèce rare, inscrite dans plusieurs listes réglementaires de protection, elle est, au sein des 450 espèces alpines menacées, l'une des plus vulnérables.



# CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL

Le Conservatoire botanique national de Bailleul est agréé depuis le 17 mai 1991 pour les régions Haute-Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais. Depuis sa création, il développe des programmes d'inventaires de la flore vasculaire. Naturellement tourné vers l'étude de la végétation, le CBNBL dispose d'un centre de ressources riche de près de 2 millions de données informatisées et de plusieurs milliers d'ouvrages spécialisés

sur la flore et la végétation du Monde (avec une prépondérance pour l'Europe). Il apporte son concours aux gestionnaires de milieux naturels à travers le suivi et l'évaluation de la gestion de nombreux sites naturels. Le Conservatoire apporte aussi son expertise dans le cadre des grandes politiques d'aménagement du territoire (plans POLMAR, Trame verte et bleue du Nord Pas-de-Calais...) et de protection de la nature (Natura 2000...).

*L'Obione pédonculée est une plante annuelle des dépressions de prés salés qui n'existe en France que dans quelques localités des côtes du Pas-de-Calais, de la baie de Somme et du Mont-Saint-Michel. Divers aménagements côtiers menacent ses populations situées sur le domaine public maritime. C'est pourquoi le Conservatoire a réalisé des récoltes de semences qu'il conserve en sécurité. Il intervient dans le même temps en concertation avec les communes, les services maritimes, les services de l'Etat et les gestionnaires de milieux naturels pour définir les mesures de gestion et de protection du milieu dont cette espèce a besoin.*

*La Violette de Rouen est l'une des rares espèces endémiques des plaines du Nord de la France. Avec le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie, le Conservatoire botanique a défini une stratégie de conservation destinée à préserver les dernières stations existantes et à favoriser son retour sur des sites d'où elle a disparu : multiplication et culture au jardin conservatoire, remise en état des pierriers sont quelques-unes des opérations en cours en préalable au renforcement des populations naturelles de cette espèce emblématique des coteaux de la Seine.*



© Benoît Destiné / CBN-Bailleul

**Hameau des Haendries  
59270 Bailleul**  
Tél. 03 28 49 00 83  
Fax. 03 28 49 09 27

[www.cbnbl.org](http://www.cbnbl.org)  
[infos@cbnbl.org](mailto:infos@cbnbl.org)

NOM LATIN

*Halimione pedunculata* (L.) Aell.

FAMILLE

*Chénopodiacées*

NOM COMMUN

*Obione pédonculée*

COTATION UICN

EN

STATUT

*Protection nationale*

© Jean-Christophe Hauguel / CBN-Bailleul



NOM LATIN

*Viola hispida* Lam.

FAMILLE

*Violacées*

NOM COMMUN

*Violette de Rouen*

COTATION UICN

VU

STATUT

*Protection nationale et  
protection européenne*

© Christophe Blondel / CBN-Bailleul



# CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN



© Jacques Moret / CBN-Bassin parisien

## Muséum National d'Histoire Naturelle

61, rue Buffon  
75005 Paris  
Tél. 01 40 79 35 54  
Fax. 01 40 79 35 53

[www.mnhn.fr/cbnbp](http://www.mnhn.fr/cbnbp)  
[cbnbp@mnhn.fr](mailto:cbnbp@mnhn.fr)

### NOM LATIN

*Arenaria grandiflora* L.

### FAMILLE

*Caryophyllacées*

### NOM COMMUN

*Sabline à grandes fleurs*

### COTATION UICN

NE

### STATUT

*Protection régionale (Ile de France et Centre)*



© Philippe Bardin / CBN-Bassin parisien

34

### NOM LATIN

*Sisymbrium supinum* L.

### FAMILLE

*Brassicacées*

### NOM COMMUN

*Sisymbre couché*

### COTATION UICN

VU

### STATUT

*Protection nationale et protection européenne*



© Philippe Bardin / CBN-Bassin parisien

Le territoire d'agrément du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) s'étend sur 23 départements (appartenant à 5 régions différentes : l'Ile-de-France en totalité, la Bourgogne, le Centre, la Champagne-Ardenne et le département de la Sarthe pour la région des Pays de la Loire). Mené en partenariat avec les collectivités territoriales, l'inventaire floristique des

115 000 km<sup>2</sup> du territoire d'agrément est en phase d'achèvement (plus de 3 millions d'observations informatisées au début de l'année 2006 et de nombreux atlas floristiques départementaux parus ou à paraître).

Le rattachement du CBNBP au Muséum National d'Histoire Naturelle lui permet aussi de développer des activités de recherche en biologie de la conservation.

*Les populations de plaine de cette espèce montagnarde sont très rares et celles de la forêt de Fontainebleau sont menacées d'extinction.*

*Pour pallier la faible diversité génétique identifiée dans ces populations, le CBNBP, avec l'Office National des Forêts, a créé dans le massif forestier des populations expérimentales avec des individus provenant d'autres populations (Chinon), afin d'étudier l'intérêt d'apporter du « sang neuf » et d'évaluer l'adaptation aux conditions locales des hybrides, issus d'éventuels croisements entre les individus de ces deux provenances. Selon les résultats à venir, cette technique sera ou non utilisée pour restaurer les populations naturelles, connues à Fontainebleau depuis 1698.*

*Une autre espèce emblématique est cette petite crucifère protégée au niveau européen, le CBNBP ayant la responsabilité de son maintien à l'échelle de l'Europe occidentale puisque les plus importantes populations sont toutes situées sur son territoire d'agrément.*

*Cette espèce témoigne non seulement du rôle de l'Homme dans sa disparition (l'espèce fréquentait les berges des grands fleuves, aujourd'hui bétonnées), mais surtout de son rôle dans son maintien. En effet, l'espèce a trouvé refuge dans des milieux secondaires soumis à des activités liées à l'Homme (carrières, camps militaires...). La sauvegarde de ces populations impose le maintien des activités dont l'impact paysager est par ailleurs souvent regretté !*

# CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BREST

**P**ionnier en matière de conservation des espèces végétales, le Conservatoire botanique de Brest a été créé en 1975.

Agréé comme Conservatoire botanique national depuis 1990, il a pour mission d'assurer l'inventaire et la protection de la flore et des milieux de son territoire d'agrément qui englobe les régions Bretagne, Pays de la Loire (Sarthe exceptée) et Basse-Normandie.

*A l'échelle mondiale, l'Angélique des estuaires n'est présente qu'en France et pousse uniquement sur les rives des estuaires de la Loire, de la Charente, de la Gironde et de l'Adour. Dépendante du balancement des marées, elle apparaît sur les berges vaseuses lorsque le taux de salinité est suffisamment bas. Les plus belles populations se concentrent sur les rives de la Loire, en pleine agglomération nantaise. Protégée à l'échelle nationale et européenne, cette Angélique est également prioritaire en terme d'enjeux de conservation. Un plan de conservation, mis en place par le CBN de Brest et la Communauté urbaine de Nantes, vise à mieux connaître cette espèce et lui constituer un réseau de stations refuges. L'objectif de ce plan est d'assurer la conservation de l'Angélique à long terme tout en répondant aux demandes de développement du territoire.*

*Le Panicaut vivipare est parmi les plantes les plus rares de la flore française. Son ultime localisation se trouve à Belz dans le Morbihan, au cœur d'une prairie humide où autrefois paissaient des troupeaux de bovins. En piétinant et broutant l'herbe de cette prairie, ces bovins avaient limité la croissance d'autres végétaux et permis ainsi au Panicaut vivipare, sensible à la concurrence des autres plantes, de subsister. Depuis 1990, le Conservatoire botanique national de Brest, en partenariat avec l'association "Bretagne vivante", mène un programme de sauvegarde du Panicaut vivipare combinant conservation in situ et multiplication ex situ. Un projet de restauration de stations anciennes, aujourd'hui disparues, est actuellement à l'étude.*

On dénombre environ 2 500 espèces végétales dans ces trois régions et à l'échelle du Massif armoricain, le CBNB a identifié approximativement 500 espèces menacées, dont 250 sont jugées prioritaires. Ses principaux partenaires sont les Communautés urbaines de Brest et de Nantes, les Conseils généraux, les Conseils régionaux et les Directions de l'Environnement des trois régions du territoire d'agrément, ainsi que l'Etat et ses services déconcentrés.



© Loïc Ruelhan / CBN-Brest

52, Allée du Bot  
**29200 Brest**  
Tél. 02 98 41 88 95  
Fax. 02 98 41 57 21

[www.cbnbrest.fr](http://www.cbnbrest.fr)  
[cbn.brest@cbnbrest.com](mailto:cbn.brest@cbnbrest.com)

NOM LATIN

*Angelica heterocarpa* Lloyd

FAMILLE

Apiacées

NOM COMMUN

Angélique  
des estuaires

COTATION UICN

VU

STATUT

Protection nationale et  
protection européenne



© Pascal Lacroix / CBN-Brest

NOM LATIN

*Eryngium viviparum* J.Gay

FAMILLE

Apiacées

NOM COMMUN

Panicaut vivipare

COTATION UICN

EN

STATUT

Protection nationale et  
protection européenne



© Loïc Ruelhan / CBN-Brest

# CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE MASCARIN



© CBN - Mascarin

Ile-de-la-Réunion

2, rue du père Georges  
St Leu

97436 Colimaçons

Tél. 0262 24 92 27

Fax. 0262 24 85 63

cbnm@cbnm.org

NOM LATIN

*Nesogenes orerensis* (Cordem.)

Marais

FAMILLE

*Orobanchacées*

NOM COMMUN

*Non répertorié*

COTATION UICN

CR



© C. Fontaine / CBN - Mascarin

36

NOM LATIN

*Sideroxylon majus* (C.F. Gaertn.)

Baehni

FAMILLE

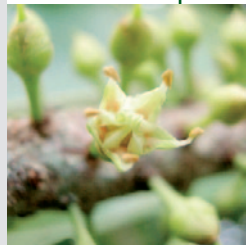
*Sapotacées*

NOM COMMUN

*Bois de fer*

COTATION UICN

VU



© S. François / CBN - Mascarin

Créé en 1986 et reconnu nationalement en 1993, il a pour territoire d'agrément la Réunion, île tropicale d'origine océanique. Sa mission porte sur la connaissance des quelques 160 espèces de plantes à fleurs endémiques de la Réunion (soit près de 30 % de la flore indigène), mais aussi sur l'identification de leurs habitats et leur cartographie.

Toutes les données de terrain alimentent une base de données et divers outils de conservation créés par le Conservatoire, comme un index et des plans de conservation pour les espèces les plus vulnérables. Le partenariat et conventionnement avec diverses collectivités et organismes

scientifiques et gestionnaires de l'espace permettent d'espérer des résultats probants en matière de sauvegarde de la biodiversité. Aujourd'hui, Mascarin voit son rayon d'expertise s'élargir à d'autres territoires, comme Mayotte et les Îles Eparses. Il est le seul Conservatoire botanique national Outremer jusqu'à présent. Disposant de 7 hectares ouverts aux visiteurs locaux et touristiques, Mascarin a également développé sa mission d'information et de sensibilisation des publics et s'implique dans la stratégie régionale de développement durable, d'où son intégration au réseau des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement depuis 2003.

En 2004, dans le cadre de sa stratégie de conservation de la flore de la Réunion et en complément de plans de conservation des espèces les plus menacées, le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) met en place des plans d'urgence pour les plantes considérées comme disparues (financement État, Région, Europe). Dans ce cadre, le CBNM redécouvre, plus d'un siècle après Boivin et Cordemoy, 3 individus de *Nesogenes orerensis* en 2005. Des essais de multiplication de cette espèce sont en cours.

*Sideroxylon majus* (Bois de fer) est une espèce endémique de l'île de la Réunion. Cet arbre pouvant atteindre plus de 15 m de hauteur affectionne les zones humides de basse et moyenne altitudes de l'île. De par la qualité de son bois (dur et inaltérable), cette espèce a largement été utilisée autrefois comme bois de construction. Les populations présentes sur l'île sont estimées à moins de 50 individus matures.

# CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL

**A**gréé en tant que Conservatoire botanique national en 1998, le Conservatoire botanique national du Massif central intervient sur 10 départements du Massif central répartis sur 3 régions administratives. Au carrefour des influences atlantiques, continentales et méditerranéennes et marqué par la présence du volcanisme, le Massif central possède une flore et des végétations diversifiées et originales.

Le Conservatoire botanique en a entrepris l'inventaire à travers la réalisation d'atlas floristiques et la caractérisation des végétations (Parcs naturels régionaux, sites Natura 2000, Réserves naturelles, Espaces naturels sensibles...). Son système d'information CHLORIS® gère près de 3 millions de données floristiques, plus de 200 000 hectares d'habitats naturels cartographiés et environ 15 000 documents relatifs à la flore et aux végétations du Massif central.

*Cette fougère rarissime est protégée au niveau national et inscrite au Livre rouge de la flore menacée de France. Elle n'est connue en France que dans l'unique station du Suc de Clava (Ardèche) sur serpentine, dans des anfractuosités de rochers exposées au sud. Le site est géré par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels et le Conservatoire botanique assure le suivi régulier de la population d'*Asplenium cuneifolium* et de sa dynamique par rapport à *A. adiantum-nigrum* et à leur hybride (*A. x-centrovallense*) également présents sur le site. L'identification de ces différents taxons nécessite le recours aux méthodes fines de comptage chromosomique et de microscopie des spores.*

*Le Massif central héberge les stations les plus nombreuses de France et les populations les plus importantes de cette espèce protégée aux niveaux européen et national et inscrite au Livre rouge de la flore menacée de France. Cette espèce relictuelle des steppes péglaciaires est arrivée il y a plus de 10 000 ans dans le Massif central avec les glaciations et se maintient aujourd'hui encore dans les zones humides et froides d'altitude. Bien qu'encore abondante dans la plupart de ses stations du Massif central, la Ligulaire de Sibérie semble en régression à la suite des modifications des milieux qui l'abritent et de l'intensification des pratiques agricoles.*



© L. Olivier / CBN-Massif Central

**Le Bourg**  
43230 Chavaniac-Lafayette  
Tél. 04 71 77 55 65  
Fax. 04 71 77 55 74

[conservatoire.siege@cbnmc.fr](mailto:conservatoire.siege@cbnmc.fr)

NOM LATIN

*Asplenium cuneifolium* Viv.

FAMILLE

Aspléniacées

NOM COMMUN

Doradille cunéiforme

COTATION UICN

EN

STATUT

Protection nationale



© L. Olivier / CBN-Massif Central

NOM LATIN

*Ligularia sibirica* (L.) Cass.

FAMILLE

Astéracées

NOM COMMUN

Ligulaire de Sibérie

COTATION UICN

VU

STATUT

Protection nationale et protection européenne



© L. Olivier / CBN-Massif Central

# CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉENNE PORQUEROLLES



© Bernadette Huynh-Tan /  
CBN – Méditerranéen de Porquerolles

**Le Castel Sainte-Claire**  
Rue Sainte-Claire  
**83418 Hyères** Cedex  
Tél. 04 94 12 82 30  
Fax. 04 94 12 82 31

f.boillot@cbnmed.org

## NOM LATIN

*Centaurea corymbosa* Pourret

## FAMILLE

Astéracées

## NOM COMMUN

*Centaurée  
de la Clape*

## COTATION UICN

VU

## STATUT

*Protection nationale et  
protection européenne*



© J.-Paul Roger /  
CBN – Méditerranéen de Porquerolles

Endémique française du massif de la Clape (Aude), cette plante des rochers calcaires aux effectifs réduits dont seuls 10 % fleurissent, est trop souvent cueillie. Des méthodes de culture mises au point à Porquerolles par le Conservatoire botanique national ont permis de recréer l'habitat très particulier de cette Centaurée. Plusieurs universitaires ont ainsi pu entreprendre des études approfondies sur la biologie de la reproduction de cette plante. Ces études, permettant la compréhension du fonctionnement de la population et des mécanismes de son maintien en milieu naturel, ont rendu possible le renforcement de la population.

38

## NOM LATIN

*Leucojum aestivum* L. subsp.  
*pulchellum* (Salisb.) Briq.

## FAMILLE

Amaryllidacées

## NOM COMMUN

*Nivéole d'été élégante*

## COTATION UICN

VU

## STATUT

*Protection nationale*



© J.-Paul Roger /  
CBN – Méditerranéen de Porquerolles

Uniquement connue dans quelques localités du Var et de Corse, cette espèce est menacée par la disparition des prés marécageux qui l'abritent.

Seule la station naturelle de Porquerolles bénéficie d'une gestion conservatoire en partenariat avec le Parc national de Port-Cros.

Dans le cadre d'une convention liant le Conservatoire botanique national et l'ONF du Var, une nouvelle station a été créée et enclose sur un site domanial géré. Le Conservatoire botanique national a fourni 900 bulbes, originaires du même secteur et multipliés dans sa pépinière, dont le suivi est assuré par l'ONF et le Conservatoire botanique national.

Cette mission permet le recensement des espèces menacées et la mise en place de moyens de conservation *in* et *ex situ*. Le Conservatoire assure également des missions d'expertise, d'information et de formation à l'intention des administrations, des gestionnaires d'espaces naturels et du grand public.

# CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES

Créé en 1999, par un partenariat entre Collectivités et Etablissements publics de l'Etat, le Conservatoire botanique pyrénéen a été agréé comme Conservatoire botanique national en 2001. Il intervient dans toute la région Midi-Pyrénées et mène certaines actions dans l'ensemble des Pyrénées françaises. Le Conservatoire vient de terminer un premier état des lieux des plantes rares et menacées de son territoire de travail et met en place un inventaire général de la flore et des habitats naturels.

Plante emblématique des montagnes pyrénéennes, cette endémique pyrénéo-cantabrique a longtemps été considérée comme au bord de l'extinction. Depuis 1994, des prospections de terrain et plusieurs programmes d'études ont été menés avec de nombreux partenaires scientifiques et techniques. De nouvelles populations ont été découvertes et des protections physiques temporaires ont été mises en place pour des populations, à faible effectif, très menacées. Par ailleurs, des récoltes de graines ont été faites pour chaque population et des cultures sont en place au Conservatoire. Les études approfondies sur la biologie, l'écologie, la diversité génétique de cette plante sont la base d'une réflexion pour la gestion conservatoire de l'espèce, avec renforcement de populations très menacées.

Petite plante bulbeuse présente dans la plaine de Midi-Pyrénées, la Jacinthe de Rome vit dans des prairies humides de bord de cours d'eau. Elle est très menacée par les changements de pratiques agricoles et l'extension des zones urbaines. En partenariat avec des associations naturalistes et le Conservatoire des espaces naturels, le Conservatoire botanique a mené une campagne d'information et de sensibilisation des propriétaires, gestionnaires et collectivités locales, concernés par la sauvegarde de cette plante. Deux stations sont proposées pour la mise en place d'arrêtés de protection de biotope et le Conservatoire botanique national apporte son expertise à la DIREN Midi-Pyrénées dans l'élaboration des projets d'arrêtés. Des lots de graines sont conservés par sécurité dans la banque de semences du Conservatoire.

Une part importante de son activité est consacrée à des missions d'appui technique et d'expertise (appui à la constitution du réseau Natura 2000, modernisation des ZNIEFF -Zones naturelles d'intérêts écologique faunistique et floristique-, revégétalisation en montagne, liste régionale de plantes protégées).

Le Conservatoire dispose d'un centre de documentation ouvert au public et gère des collections d'herbiers, dont celui de Ramond de Carbonnières, initiateur du pyrénéisme (1755-1827).

© Béatrice Monisson / CPIE Bigorre-Pyrénées



**Conservatoire botanique pyrénéen**  
Vallon de Salut  
BP 315  
**65203 Bagnères-de-Bigorre** Cedex  
Tél. 05 62 95 85 30  
Fax. 05 62 95 03 48

[cb.pyreneen@laposte.net](mailto:cb.pyreneen@laposte.net)

NOM LATIN

*Aster pyrenaicus* DC.

FAMILLE

Astéracées

NOM COMMUN

*Aster des Pyrénées*

COTATION UICN

EN

STATUT

Protection nationale et protection européenne

© Lionel Gire / CBN-Midi-Pyrénées



NOM LATIN

*Bellevalia romana* (L.) Rchb.

FAMILLE

Liliacées

NOM COMMUN

*Jacinthe de Rome*

COTATION UICN

VU

STATUT

Protection nationale

© Christophe Bergès / CBN-Midi-Pyrénées



# UNE PRIORITÉ :

Afin de couvrir dans les meilleurs délais la totalité du territoire national, trois projets de Conservatoires botaniques ayant reçu l'aval du Ministère de l'écologie et du développement durable se sont structurés et ont commencé leur action dans le domaine de la connaissance et de préservation du patrimoine naturel, dans l'objectif de solliciter l'agrément comme Conservatoire botanique national. Afin qu'ils s'insèrent au mieux dans le réseau national, ils sont accompagnés et appuyés dans cette phase d'émergence par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux.



# COMPLÉTER LE RÉSEAU

## DES CONSERVATOIRES BOTANIQUE NATIONAUX

### Le Conservatoire botanique de Franche-Comté

a été créé en 2003 sous la forme d'une association de personnes morales.

Il regroupe dix collectivités territoriales, un établissement public (l'Office national des forêts) et cinq associations de connaissance et de protection de la nature. Il a développé plusieurs programmes répondant aux missions de connaissance, de suivi et de conservation de la flore sauvage et des habitats naturels, en relation avec de nombreux partenaires institutionnels, réseaux de bénévoles et gestionnaires d'espaces.

Très impliqué dans la conservation de la flore régionale remarquable, il a rédigé, en lien avec les gestionnaires de milieux naturels, le plan de conservation sur son territoire de six taxons parmi les plus menacés : le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus* L.), le Lycopode petit-cyprès (*Diphasiastrum tristachyum* (Pursch) Holub), le Glaïeul des marais (*Gladiolus palustris* Gaudin), le Liparis de Lœsel (*Liparis laeselii* (L.) Rich.), le Lycopode inondé (*Lycopodiella inundata* (L.) Holub) et la Saxifrage œil-de-bouc (*Saxifraga hirculus* L.).

En outre, il a rédigé la liste rouge de la flore vasculaire régionale et fait le bilan précis des stations de 18 autres taxons.

Conçu dans la perspective de solliciter l'agrément ministériel sur les quatre départements franc-comtois (Doubs, Jura, Haute-Saône et Territoire de Belfort), son projet pourrait s'inscrire dans la perspective plus large de création d'un Conservatoire botanique national dont le territoire d'agrément couvrirait l'ensemble de l'Est de la France.



*Cypripedium calceolus* L. © G. Bailly / CB Franche-Comté

Le Sabot-de-Vénus (*Cypripedium calceolus* L.) et la Saxifrage œil de bouc (*Saxifraga hirculus* L.) sont deux espèces présentes dans l'Est de la France. Toutes deux protégées au plan national, leur cueillette est strictement interdite par la loi.



*Saxifraga hirculus* L. © Y. Ferrer / CB Franche-Comté

## Le Conservatoire botanique des Antilles françaises

a été créé en 2003 sous forme d'une association. Cette structure présente la particularité de fédérer deux structures associatives regroupant collectivités et associations locales :

l'antenne de la Guadeloupe (créée en 2001) et l'antenne de la Martinique (créée en 2002), agissant de concert pour la connaissance et la préservation de la très riche flore des Petites Antilles. Issues des migrations des flores de l'Amérique tropicale via les Grandes Antilles et le Nord de l'Amérique du Sud, les flores de la Guadeloupe et de la Martinique sont extraordinairement riches, originales et diversifiées (3200 phanérogames dont 1536 sont autochtones et 236 naturalisées, sur 2885 km<sup>2</sup>) et les écosystèmes forestiers renferment une des plus fortes biodiversités de la planète. Mais cette richesse doublée d'endémisme (17 % des plantes à fleur et 14 % des ptéridophytes vivant aux Petites Antilles n'existent nulle part ailleurs) est fragile, menacée par la dégradation rapide des milieux naturels et par l'impact des espèces importées envahissantes.

Les priorités mises en œuvre par le Conservatoire portent donc logiquement sur le recensement des espèces menacées (un Livre rouge est en voie d'achèvement),

sur la conservation d'espèces menacées (préparation d'un plan de conservation pour le Gaïac - *Guaiaicum officinale* - très tôt surexploité...), ainsi que sur la protection des espaces naturels d'intérêt patrimonial et sur la lutte contre les espèces envahissantes.

La sensibilisation du public à l'intérêt de la conservation du patrimoine botanique s'appuie également sur la mise en valeur des pratiques traditionnelles et savoirs locaux dans le domaine végétal.



Fleurs de *Guaiaicum officinale* © Elisabeth Etifier-Chalono / CBAFM



© Loïc Ruellan

Les Antilles possèdent une flore remarquable et très diversifiée  
Ile de la Guadeloupe  
Végétation d'altitude



Fruits de *Guaiaicum officinale* © CBAFC

## Le Conservatoire botanique Sud-Atlantique

est un syndicat mixte né en 2006, regroupant 10 membres dont 2 conseils généraux (Pyrénées-Atlantiques et Gironde) et 2 conseils régionaux (Aquitaine, Poitou-Charentes). Son territoire d'action s'étend sur les 9 départements d'Aquitaine et de Poitou-Charentes. Sur ce vaste territoire, majoritairement sédimentaire, les problématiques sont nombreuses et liées à la diversité des situations géographiques (coteaux calcaires, landes, marais, estuaires, etc.), ainsi qu'à la présence d'un linéaire littoral qui s'étire entre Saint-Jean-de-Luz et La Rochelle. La biodiversité végétale est également très importante avec un léger centre d'endémisme lié au golfe de Gascogne.

Du fait de ses spécificités écologiques et biogéographiques, la zone pyrénéenne sera prise en charge par le Conservatoire botanique national de Midi-Pyrénées.

Le siège du Conservatoire est situé sur le domaine de Certes-Graveyron, acquis en 1984 par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL).

Situé sur les communes d'Audenge et de Lanton, dans la partie orientale du bassin d'Arcachon, le domaine de Certes fut créé en 1761 par endiguement des prés



© Loïc Ruellan

salés afin de créer des marais inclus dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. La Ketmie rose des marais (*Hibiscus palustris* L.) est une plante protégée au plan national qui ne pousse spontanément en France qu'en Aquitaine

salants. Il est constitué sur plus de 400 hectares d'une alternance de bassins et de bosses représentant aujourd'hui un espace protégé, reconnu pour son grand intérêt écologique.

Le Conseil général de la Gironde assure, depuis 1990, la gestion de ce site

Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Une antenne régionale sera ouverte à Mignaloux-Beauvoir, sur un site de l'Université de Poitiers. Un relais méridional verra ensuite le jour sur la commune de Saint-Jean-de-Luz.

# RELATION DES CBN AVEC LES AUTRES

## ACTEURS ET PART DE LA PROTECTION DE LA FAUNE ET

De par leurs missions, les Conservatoires botaniques nationaux se situent à l'interface de nombreux acteurs de la connaissance et de la préservation du patrimoine naturel.

Pour mener à bien leur mission de connaissance de la flore et des habitats naturels de leurs territoires d'agrément, les Conservatoires botaniques nationaux s'appuient, par delà leurs personnels propres, sur des observateurs bénévoles ou des réseaux existants. Dans un souci de valorisation de l'information, ils visent en outre à regrouper et à harmoniser les données botaniques déjà recueillies par différents acteurs (associations naturalistes, dépouillement d'études anciennes et actuelles portant sur la flore et les habitats naturels...).

En retour, ils veillent à permettre l'accès à ces informations organisées et synthétiques à leurs partenaires publics ou privés. Ces informations peuvent d'ailleurs être utilement croisées avec celles des organismes spécialisés dans la connaissance de la faune sauvage.

Dans le cadre de leur mission officielle de connaissance et de conservation de la flore, les Conservatoires botaniques nationaux mènent certains programmes en collaboration avec les Jardins botaniques. Ils n'hésitent pas, également,

à développer des partenariats avec des organismes de recherche et à collaborer à des programmes de recherche dans le domaine de la conservation de la biodiversité.

S'ils ont pour mission d'assurer la conservation des éléments menacés de la flore et des habitats naturels, les Conservatoires botaniques ne sont cependant pas eux-mêmes des gestionnaires de milieux naturels.

C'est donc au travers d'une collaboration étroite avec les décideurs et gestionnaires publics (Services de l'Etat, Conseils régionaux et généraux, ONF, Conservatoire du littoral...) ou privés (Conservatoires régionaux d'espaces naturels, associations naturalistes...) d'espaces naturels, qu'ils assurent la

conservation de ces éléments menacés et parfois légalement protégés du patrimoine naturel.

Les Conservatoires botaniques présentent ainsi la particularité d'être des experts scientifiques au service de l'Etat et des collectivités territoriales, auxquels ils apportent un concours, dans leur domaine de compétence, pour la mise en œuvre des politiques nationale et régionale de protection de la nature, mais aussi d'être les partenaires de nombreux organismes ou associations impliqués dans la connaissance, la préservation ou la gestion du patrimoine naturel, dont certains constituent d'ailleurs des informateurs efficaces des menaces pouvant peser sur la flore ou les milieux naturels.



© Sylvie Maignan / CBN - Brest



© Loïc Ruellan / CBN - Brest

# ENAIRES DE LA FLORE

La Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, définit des axes possibles de coopération et encourage au développement de partenariats locaux sur les territoires de chaque Conservatoire, mais organise également des partenariats au niveau national impliquant l'ensemble des Conservatoires botaniques nationaux.

La rationalisation des efforts de connaissance et de conservation de la biodiversité conduit à renforcer à court terme la cohérence du réseau des acteurs. Les missions confiées par l'Etat aux Conservatoires botaniques nationaux leur donnent vocation à regrouper les connaissances et fédérer les compétences dans le domaine de la flore et des habitats sur leurs territoires d'agrément respectifs et dans la dimension nationale. Ils n'y parviendront pleinement qu'avec la collaboration de tous, avec des partenariats ouverts et équitables.

Colloque sur les plantes menacées de France et des DOM-TOM  
Brest Octobre 1997

## POUR EN SAVOIR PLUS

« Inventaire des plantes protégées en France »,  
Philippe Danton et Michel Baffray.  
Editions Nathan, 1995. ISBN : 2-09-278486-2

« Petit atlas des espèces menacées », Yves Sciamia.  
Editions Larousse (collection « Petite encyclopédie »),  
2005. ISBN : 2-03-575218-5

« Un éléphant dans un jeu de quilles », Robert Barbault.  
Editions Seuil, 2006,  
ISBN 2-02-082075-7.

« La diversité de la vie », Edward O. Wilson.  
Editions Odile Jacob – Sciences, 1993.  
ISBN : 2-7381-0221-2

## SITES INTERNET

Institut Klorane  
[www.institut-klorane.org](http://www.institut-klorane.org)

Ministère de l'écologie et du développement durable  
[www1.environnement.gouv.fr](http://www1.environnement.gouv.fr)  
Pages sur les CBN  
[www1.environnement.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=863](http://www1.environnement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=863)

Institut français de l'environnement  
<http://www.ifen.fr>

UICN  
(Union Internationale pour la Conservation de la Nature)  
[www.uicn.fr](http://www.uicn.fr) et [www.iucn.org](http://www.iucn.org) et [www.redlist.org](http://www.redlist.org)

WWF (Fonds mondial pour la nature)  
[www.wwf.fr](http://www.wwf.fr) et [www.wwf.org](http://www.wwf.org)

Tela Botanica  
(le réseau de la botanique francophone)  
[www.tela-botanica.org](http://www.tela-botanica.org)

La Garance voyageuse  
[www.garancevoyageuse.org](http://www.garancevoyageuse.org)

Jardins botaniques de France et  
des pays francophones  
[www.bgci.org.uk/JBF\\_fr](http://www.bgci.org.uk/JBF_fr)

Jardinons à l'école  
[www.jardinons-alecole.org](http://www.jardinons-alecole.org)

Muséum National d'Histoire Naturelle  
[www.mnhn.fr](http://www.mnhn.fr)

**Agropastoral** : Relatif à la pratique combinée de l'agriculture et du pastoralisme.

**Auto-stérile** : Une espèce auto-stérile est une espèce incapable, par autofécondation (reproduction mettant en jeu les cellules sexuelles mâles et femelles produites par un seul et même individu), d'engendrer des graines viables.

**Biodiversité** : Diversité des organismes considérée à tous les niveaux, englobant ainsi la diversité génétique au sein de l'espèce, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes.

**Biogéographie** : Science qui a pour objet l'étude de la répartition des espèces vivantes à la surface du globe ainsi que de ses causes.

**Bouture** : Jeune pousse prélevée sur une plante qui, placée en terre humide, produit des racines et sera à l'origine d'un nouveau plant.

**Chlorophylle** : Pigment vert indispensable aux plantes pour assurer la photosynthèse.

**Ecosystème** : Ensemble de tous les êtres vivants coexistant dans un milieu donné.

**Endémique** : Circonscrit à une région ou à un pays déterminé.

**Habitat naturel** : Etendue de terrain présentant des conditions physiques et biologiques particulières, propices au développement d'êtres vivants adaptés à ces conditions (plantes, animaux, champignons...) souvent caractérisée par un type de végétation.

**In vitro** : Se dit de toute réaction physiologique qui se fait en dehors de l'organisme (dans des tubes ou des éprouvettes).

**Mangrove** : Dans les régions côtières intertropicales, formation végétale caractérisée par des forêts de palétuviers qui fixent leurs racines dans les baies aux eaux calmes où se déposent boues et limons.

**Pastoralisme** : Activité socio-économique, traditionnelle ou non, basée sur l'élevage extensif du bétail à partir de ressources végétales spontanées.

**Phanérogame** : Embranchement du règne végétal renfermant les plantes se reproduisant par des fleurs et des graines.

**Photosynthèse** : Synthèse de substances organiques (sucres) à l'aide de l'énergie lumineuse par les végétaux chlorophylliens.

**Ptéridophyte** : Embranchement du règne végétal comprenant les fougères et les plantes alliées (prêles, lycopodes, sélaginelles et isoètes).

**Station** : Endroit où pousse une plante.

**Sub-endémique** : Espèce dont la répartition englobe des stations situées dans deux pays, généralement limitrophes.

**Systématique (ou taxonomie)** : Science ayant pour objet la classification des êtres vivants ou fossiles.

**Taxon** : Unité quelconque (famille, genre, espèce, variété...) de la classification zoologique ou botanique.

**Coordination du projet :** Patrick Péron et Loïc Ruellan (Service animation du CBN - Brest)  
Nawal Belaïd (Institut Klorane)

**Textes :** Loïc Ruellan (CBN - Brest) avec la participation et la collaboration de  
Sylvie Magnanon, Nicole Annezo, Chani Frysou, Jean-Yves Lesouëf, Dominique  
Dhervé (CBN - Brest) ; Daniel Malengreau (Fédération des CBN) ; Gérard  
Largier, Jocelyne Cambecèdes, Sandra Malaval, François Prud'homme, Mireille  
Remaury, Béatrice Morisson (CBN - Midi-Pyrénées) ; Sandrine Gardet,  
Candice Winter (CBN - Alpin) ; Frédéric Hendoux, Marielle Godet (CBN -  
Baillleul) ; Philippe Bardin, Gérard Arnal, Raymond Baudoin (CBN - Bassin  
Parisien) ; Monique Parternoster, Vincent Boulet, Christian Fontaine,  
Frédéric Picot, Stéphane Baret, Sonia Françoise (CBN - Mascarin)  
; Jean-Pierre Barbe (CBN - Massif central) ; Catherine Chambige  
(CBN - Méditerranéen) ; Elisabeth Etifier-Chalono, Jean-Marie  
Flower (CB des Antilles françaises) ; François Dehondt, Lydia  
Grenier-Soliget (CB de Franche-Comté) ; Frédéric Blanchard  
(CB Sud-Atlantique) ; Jean-Gabriel Fouché (Conservatoire  
Botanique Pierre Fabre) ; Thierry Nou (Art & Caractère).

#### Adresses complémentaires

Fédération des Conservatoires botaniques nationaux  
Gérard Largier, Président  
Daniel Malengreau, Directeur  
Siège social : Muséum National d'Histoire Naturelle  
57, rue Cuvier - 75231 Paris cedex 05  
Courriel : [Federation.cbn@laposte.net](mailto:Federation.cbn@laposte.net)

Daniel Malengreau,  
Directeur de la Fédération des CBN  
Keramenez - 29470 Plougastel-Daoulas  
Tél./Fax : 02 98 04 21 21

Ministère de l'écologie et du développement durable  
20, av. de Ségur - 75302 Paris 07 SP

Coordonnées des Conservatoires botaniques  
accompagnés par le Ministère de l'écologie et du  
développement durable dans une perspective d'agrè-  
ment :

Conservatoire botanique des Antilles françaises  
Antenne de la Martinique  
Parc Floral BP 4033 - 97254 Fort-de-France Cedex  
Tél. 05 96 63 49 09 - Fax : 05 96 51 49 53

Antenne de la Guadeloupe  
Jardin Botanique - Circonvallation - 97100 Basse-Terre  
Tél. 05 90 99 06 21 - Fax : 05 90 99 08 11  
[www.cbafguadeloupe.fr](http://www.cbafguadeloupe.fr)

Conservatoire botanique de Franche-Comté  
Porte Rivotte - 25000 Besançon  
Tél./Fax : 03 81 83 03 58  
[www.conservatoire-botanique-fc.org](http://www.conservatoire-botanique-fc.org)

Conservatoire botanique Sud-Atlantique  
Domaine de Certes-Graveyron - 33980 Audenge

**Remerciements particuliers pour le prêt de documents photogra-  
phiques :** Botanic Gardens Conservation International (BGCI) - Descanso  
House - 199 Kew Road - Richmond, Surrey  
TW9 3BW - U.K. - Internet : [www.bgci.org](http://www.bgci.org)

Editions Siloë : 18, rue des Carmélites - 44000 Nantes - [www.siloe.fr](http://www.siloe.fr)

Muséum National d'Histoire Naturelle, Service de la Protection de la Nature  
57, rue Cuvier - 75231 Paris cedex 05 - [www.mnhn.fr](http://www.mnhn.fr)

Siège UICN : Rue Mauverney 28 - Gland 1196 - Suisse - [www.iucn.org](http://www.iucn.org)

Laurent Garnier, Parc Naturel Régional de Guyane

**Maquette et Impression / Art & Caractère - Z.A. des Cauquillous - 87, rue Gutenberg - 81500 Lavaur**  
Tél. 05 63 58 93 60 - Dépot légal : novembre 2006

Si depuis l'apparition de la vie sur Terre de très nombreuses espèces ont disparu naturellement, de nos jours, environ 20 % des espèces végétales de la planète sont directement menacées d'extinction par les activités humaines.

En présentant quelques plantes en danger originaires de France et d'autres pays du monde, cette brochure vous propose de découvrir les menaces qui pèsent sur la flore, l'importance de préserver durablement la diversité végétale ainsi que les méthodes mises en œuvre, en particulier en France par les Conservatoires botaniques nationaux, pour sauvegarder ce patrimoine biologique afin d'assurer notre bien être et celui des générations à venir.



▲  
Fondation d'Entreprise  
pour la Protection  
et la Bonne Utilisation  
du Patrimoine Végétal



Pierre Fabre